

Tiers-Lieu

De nombreuses communes ont lancés des initiatives diverses et variées répondant aux aspirations et besoins des habitants localement.

Définitions Tiers-lieu

Le Robert :

Espace de sociabilité d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs.

Wikipédia : Tiers-lieu est un terme traduit de l'anglais « *Third Place* » faisant référence aux environnements sociaux qui viennent après la maison (premier lieu) et le travail (deuxième lieu)

Le tiers-lieu est un lieu public, accessible, intégré à la vie sociale des habitants. Il est là pour permettre des relations et expériences impossibles ailleurs.

La principale expérience est la sociabilité pure qui est un besoin naturel.

L'importance de la discussion :

Discussions formelles dans le but d'apprendre « de » l'autre

Discussions non formelles dans le but d'apprendre « sur » l'autre. Conditions de la sociabilité.

ANCT (.gouv.fr)

Les tiers-lieux sont des espaces hybrides et flexibles, situés entre le domicile et le lieu de travail, qui favorisent la rencontre, le partage et l'initiative collective. Ils accueillent divers usages, comme le coworking, les fablabs, les cafés associatifs, les jardins partagés ou encore les micro-folies. Ces lieux stimulent les liens sociaux, encouragent la créativité et permettent de s'impliquer dans des projets ou des associations.

France tiers-lieu :

Espaces de coworking, friches culturelles, fablabs, tiers-lieux nourriciers... ils ont en commun de mutualiser des espaces et des compétences, hybrider des activités et réunir un collectif citoyen engagé, favorisant la coopération pour répondre aux enjeux de leur territoire.

...il existe une multitude de formes de tiers-lieux